

*Arrêté de délégation de fonction à Monsieur Gérard FOUREST  
Conseiller municipal  
Auprès de Madame Anne-Sophie LEFEVRE, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire*

*Le maire de Cazères sur Garonne,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,*

*Vu la délibération n° 2021-09-04 prise en séance du 25 septembre 2021 portant créations de postes d'adjointes et d'adjoints,*

*Vu la délibération n° 2021-09-05 portant élections des adjointes et des adjoints,*

*Vu la délibération n° 2022-07-17 prise en séance du 21 juillet 2022 portant suppression de postes d'adjoints,*

*Vu la délibération n° 2022-21/09-08 prise en séance du 21 septembre 2022 portant création de postes d'adjoints*

*Vu la délibération n° 2022-21/09-09 prise en séance du 21 septembre 2022 portant élection de trois adjoints au maire,*

*Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la cinquième adjointe,*

**ARRETE**

*Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, Monsieur Gérard FOUREST, conseiller municipal, exercera la fonction suivante : Jumelage.*

*A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives aux jumelages sportifs.*

*Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame le Trésorier Principal.*

*Fait à Cazères, le 28 septembre 2022*

*Le Maire,*

*Jean-Luc RIVIÈRE*

*Notifié le*

*Signature de Mr Gérard FOUREST*



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7*